

4

LES DROITS DE LA LANGUE FRANÇAISE MÉCONNUS

DÉBATS AU SÉNAT

Séances des 17 et 18 février, 1879.

La discussion s'engage sur la réponse au discours du Trône, et les honorables sénateurs Armand, Bellerose, Trudel et autres revendiquent les droits de la province de Québec, méconnus par le Gouvernement qui n'a pas donné au Sénat un ministre catholique, parlant la langue française.

L'honorable M. ARMAND se lève et s'exprime comme suit :

Je n'ai pas l'habitude de parler sur l'Adresse en réponse au discours du Trône; cependant les circonstances actuelles m'obligent de donner cours à certains regrets que je ne puis taire, après avoir vu les gouvernements de la mère-patrie, qu'ils appartenissent à l'un ou à l'autre parti politique, invariablement conseiller à notre bien-aimée Souveraine de nommer, comme son représentant dans le Dominion du Canada, un homme parlant la langue française, et cela par amour de l'équité, par déférence et par courtoisie envers un million et demi de ses loyaux sujets; et voilà pourquoi nos prédécesseurs ont proclamé si haut, de même que nous le faisons à notre tour, que le dernier coup de canon tiré dans le Nouveau-Monde en faveur de la Grande-Bretagne le serait par un Canadien-Français. Je suis surpris, plus que surpris, je suis peiné de voir que les conseillers de l'illustre et distingué représentant de Sa Majesté semblent tenir peu de compte de cet acte de justice, de déférence